

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS (« OPRA »)

portant sur 1.785.000 actions LVL Médical Groupe en vue de la réduction de son capital

accompagnée

D'UNE OFFRE PUBLIQUE D' ACHAT SIMPLIFIEE (« OPAS »)

portant sur la totalité des 1.799.940 bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables (« BSAAR »)
LVL Médical Groupe

faites par la société



à ses actionnaires en vue de la réduction de son capital
et aux porteurs de BSAAR en vue de leur annulation

présentées par



CORPORATE FINANCE

Prix de l'OPRA : 20 euros par action
Prix de l'OPAS : 3,80 euros par BSAAR

Durée de l'OPRA et de l'OPAS : 15 jours de négociation

**Informations relatives aux caractéristiques,
notamment juridiques, financières et comptables, de LVL MEDICAL GROUPE**



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations de la société LVL Médical Groupe a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 26 avril 2011, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société LVL Médical Groupe.

Le présent document intègre par référence (i) le document de référence de LVL Médical Groupe déposé auprès de l'AMF le 31 janvier 2011 sous le numéro D.11-0042 et (ii) la note d'information relative à l'offre publique de rachat d'actions et à l'offre publique d'achat simplifiée portant sur les BSAAR de la société LVL Médical Groupe sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°11-129 par une déclaration de conformité en date du 26 avril 2011.

Des exemplaires du présent document et de la note d'information sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de LVL Médical Groupe (www.lvl-medical.fr) et peuvent être obtenus sans frais auprès de LVL Médical Groupe, 44 quai Charles de Gaulle - 69463 Lyon cedex 06 (Tél. : +33 4 26 68 68 68) et de Oddo Corporate Finance, 12 boulevard de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09 (Tél. : +33 1 44 51 85 00).

SOMMAIRE

1.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	3
1.1	Modification de la composition du Conseil d'administration de LVL Médical Groupe	3
1.2	Résultat des votes à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 mars 2011.....	3
1.3	Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 29 mars 2011	3
2.	COMMUNIQUEES DE PRESSE DIFFUSES DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE ..	6
2.1	Communiqué de presse en date du 15 février 2011.....	6
2.2	Communiqué de presse en date du 22 mars 2011	6
3.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LVL MEDICAL GROUPE.....	7

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de LVL Médical Groupe (« **LVL** » ou la « **Société** ») figurent dans le document de référence de LVL pour l'exercice social au 30 septembre 2010 déposé auprès de l'AMF le 31 janvier 2011 sous le numéro D.11-0042, sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Ce document est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de LVL (www.lvl-medical.fr). Il peut par ailleurs être obtenu sans frais auprès de LVL Médical Groupe, 44 quai Charles de Gaulle, 69463 Lyon cedex 06 (Tél. : +33 4 26 68 68 68) et de Oddo Corporate Finance, 12 boulevard de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09 (Tél. : +33 1 44 51 85 00).

Les faits nouveaux significatifs intervenus depuis le dépôt du document de référence précité sont inclus ci-après dans le présent document.

1.1 Modification de la composition du Conseil d'administration de LVL Médical Groupe

M. Didier Genet, administrateur de la Société, a démissionné de ses fonctions le 7 février 2011.

Malakoff Médéric Prévoyance a été substituée à URRPIMMEC en qualité d'administrateur suite à la fusion-absorption de cette dernière. Malakoff Médéric Prévoyance a notifié à la Société le remplacement de M. Philippe Denormandie par Mme Isabelle Hébert en qualité de représentant permanent au Conseil d'administration.

1.2 Résultat des votes à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 mars 2011

L'ensemble des résolutions présentées à cette assemblée générale ont été adoptées sans modification.

1.3 Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 29 mars 2011

Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société.

Ce programme a été soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 29 mars 2011. L'avis de réunion a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires des 21 et 23 février 2011. Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société.

Nombre de titres et part du capital que la Société détient directement ou indirectement

Au 28 mars 2011, le capital de l'émetteur était composé de 11.645.923 actions de même catégorie de 0,35 € de valeur nominale. A cette date, la Société détenait 944.028 de ses propres actions soit 8,11% du capital.

Répartition par objectifs des titres détenus au 28 mars 2011

- *Achat pour la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre*

d'opérations éventuelles de croissance externe : 582.295 actions soit 4,99 % du capital

- *de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière : 357.433 actions, soit 3,07% du capital*
- *Animation du contrat de liquidité : 4300 actions soit 0,04 % du capital*

Objectifs du programme de rachat de titres

Les objectifs autorisés par l'Assemblée Générale du 29 mars 2011 sont les suivants :

- *de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;*
- *d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ;*
- *d'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;*
- *de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;*
- *de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;*
- *d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés ;*
- *de mettre à disposition les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement indépendant, notamment afin d'agir dans le cadre de l'animation du marché.*

Part maximale du capital que la Société se propose d'acquérir

10% du nombre total d'actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la l'assemblée générale du 29 mars 2011, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 10 % de son capital social.

Compte tenu des actions auto-détenues à la date du 28 mars 2011, soit 944.028 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 220 570 actions.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 30 euros. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 30 euros s'élèverait à 6.617.100 euros, sur le fondement du capital social au 28 mars 2011.

Modalités des rachats

Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré-à-gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital.

Durée du programme de rachat

18 mois à compter du 28 mars 2011 soit jusqu'au 27 septembre 2012.

2. COMMUNIQUES DE PRESSE DIFFUSES DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE

2.1 Communiqué de presse en date du 15 février 2011

« LVL Médical envisage d'apporter une nouvelle liquidité à ses actionnaires en leur proposant une offre publique de rachat d'actions et de BSAAR »

A la suite du succès de l'offre publique d'achat simplifiée initiée en septembre 2010 dans le cadre de son programme de rachat d'actions, LVL Médical souhaite répondre à la forte demande de liquidité exprimée par ses actionnaires.

Ainsi, le conseil d'administration de LVL Médical a décidé du principe d'une offre publique de rachat qui serait initiée par la Société sur ses propres titres, sous réserve de l'obtention du financement bancaire correspondant et de l'approbation de cette opération par l'assemblée générale annuelle devant se tenir le 29 mars prochain (le texte des résolutions sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 21 février).

Cette offre prendrait la forme (i) d'une offre publique de rachat d'actions en vue de leur annulation, au prix de 20 euros par action, étant précisé que cette offre viserait un nombre maximum de 1 785 000 actions (soit environ 15% du capital), et (ii) d'une offre publique d'achat simplifiée portant sur la totalité des BSAAR en circulation, au prix de 3,80 euros par BSAAR.

Cette offre serait financée au moyen d'un endettement bancaire à hauteur d'environ 35 millions d'euros, lequel devrait être mis en place au cours du mois de mars prochain, et pour le solde au moyen de la trésorerie actuelle.

Le projet d'offre publique sera déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers après signature de la documentation de financement par la Société. Conformément aux dispositions réglementaires, un expert indépendant (Sorgem Evaluation) a été désigné par le conseil d'administration de la Société le 13 janvier 2011 à l'effet de rendre une attestation d'équité sur le prix de rachat des actions et des BSAAR. »

2.2 Communiqué de presse en date du 22 mars 2011

« LVL Médical Groupe conclut un financement pour assurer son développement »

LVL Médical Groupe annonce avoir conclu un contrat de crédits lui permettant d'assurer le financement de sa croissance sur les 5 prochaines années, ainsi que le refinancement par anticipation de ses Obligations de maturité 12 juin 2013 (code ISIN FR0010616995).

Un volant de ce financement sera également consacré au financement de l'OPRA annoncée dans le communiqué du 15 février dernier.

Le dépôt de cette offre auprès de l'Autorité des Marchés Financiers devrait avoir lieu au cours du mois d'avril, sous réserve notamment de son approbation par l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir le 29 mars prochain.

Le refinancement des Obligations (code ISIN FR0010616995), permettra ainsi leur remboursement anticipé total qui devrait intervenir le 13 juin 2011. »

3. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LVL MEDICAL GROUPE

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 26 avril 2011 et diffusé le 27 avril 2011, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée portant sur les BSAAR LVL Médical Groupe, initiées par LVL Médical Groupe sur ses propres titres. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Stanislas Lavorel
Directeur Général Délégué